



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/2005/1  
21 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Douzième session  
(Genève, 10-12 octobre 2005)  
(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ**

La soixantième session de la Commission s'est tenue à Genève du 22 au 25 février 2005 (E/2005/37; E/ECE/1431). La présente note récapitule les résultats et les décisions issus de la session qui intéressent le Comité des politiques de l'environnement et ses activités.

Les principaux points suivants figuraient à l'ordre du jour de la session:

- Développement durable dans la région de la CEE;
- Coopération entre la CEE et l'OSCE;
- Réforme de la CEE;
- Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation;
- Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies;
- Principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et écho qu'ils rencontrent dans le programme de travail de la Commission;
- Activités de la CEE – Réalisations et contraintes;
- Activités de coopération technique en 2004.

## **Développement durable dans la région de la CEE**

1. La Commission a examiné les grandes options de politique concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains dans la région de la CEE, compte tenu des résultats de la réunion de mise en œuvre régionale de janvier 2004, des conclusions de la douzième session de la Commission du développement durable d'avril 2004, et des enjeux qui avaient été identifiés par les parties à la Convention CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et par le Comité des établissements humains.
2. La Commission a souligné qu'en dépit des progrès accomplis, il fallait prendre des mesures concrètes localement et au plan national, et coopérer au plan régional pour accélérer la réalisation des objectifs de développement internationaux et des engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment parmi les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et certains pays de l'Europe du Sud-Est.
3. La Commission a accepté qu'un texte de synthèse du Président soit présenté comme communication de la CEE à la réunion intergouvernementale préparatoire à la session de la Commission du développement durable devant se tenir à New York du 28 février au 4 mars 2005. Elle a convenu que cette synthèse serait établie à partir du document de travail E/ECE/1421 intitulé «Développement durable dans la région de la CEE» et des débats lors de la session annuelle.
4. La Commission a décidé d'organiser le deuxième forum régional de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable en vue de préparer la quatorzième session de la Commission du développement durable. Elle a aussi décidé de rechercher les fonds extrabudgétaires complémentaires qui seront nécessaires pour assurer les préparatifs régionaux de la quatorzième session.
5. Observation: Le secrétariat informera le Comité des dispositions qui seront prises en vue d'organiser le forum régional.

## **Coopération entre la CEE et l'OSCE**

6. La Commission s'est félicitée de la signature du mémorandum d'accord entre la CEE et l'OSCE, espérant qu'il renforcerait l'efficacité des deux organisations, l'esprit de coopération et la transparence, entre elles et avec les États membres. L'appui apporté à l'OSCE ne devait pas être préjudiciable aux autres activités de la CEE et le surcroît de travail devrait être compensé par les mesures définies dans le document E/ECE/1430/Add.1.
7. Observation: Il est prévu que la Division de l'environnement et de l'habitat apportera une contribution au volet concernant l'environnement de l'«Examen des engagements de l'OSCE», qui sera présenté au Forum économique de l'OSCE.

## Réforme de la CEE

### Rapport détaillé sur l'état de la CEE

8. L'équipe d'évaluation extérieure désignée pour établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE a été présentée à la Commission. Composée de M. Pekka Haavisto (ex-Ministre finlandais de l'environnement et du développement), M. Karl Paschke (ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU aux services de contrôle interne), M<sup>me</sup> Johanna Bernstein (juriste internationale, spécialiste du droit international de l'environnement) et M. Tapio Wallenius (spécialiste des administrations publiques), l'équipe a informé la Commission du champ de l'évaluation et des méthodes qui seraient utilisées. Le rôle, le mandat et les fonctions de la CEE seront analysés à la lumière des transformations survenues dans le paysage institutionnel européen et des recommandations formulées pour déterminer les évolutions possibles et nécessaires. Dans un premier temps, l'équipe réalisera une étude sur dossiers, puis se rendra dans les capitales de certains pays membres de la CEE et recueillera les points de vue au moyen d'un questionnaire adressé aux gouvernements des pays de la CEE, aux organisations internationales et aux autres parties intéressées. Une version préliminaire du rapport devrait paraître à la mi-juin 2005, et la version définitive à la fin du même mois.

9. La Commission a été informée que l'étude détaillée n'était pas une opération visant à réduire les budgets mais qu'elle devait être l'occasion de recentrer les ressources et les compétences de la CEE dans le sens d'une utilisation optimale compte tenu des activités d'autres organisations également présentes dans la région et de la valeur ajoutée que la CEE peut apporter. Les États membres ont prié le secrétariat de modifier, le cas échéant, le programme de travail 2006-2007 en fonction des résultats de l'étude.

10. Au début de mars 2005, l'équipe d'évaluation a envoyé le questionnaire aux pays et aux organisations internationales concernés pour prendre leur avis sur les activités de la CEE. Le questionnaire aborde les aspects généraux du rôle, des fonctions, de l'administration et de la gestion de la CEE, ainsi que des questions détaillées concernant les secteurs d'activités de la Commission, y compris l'environnement.

11. Observation: Le Comité sera informé du rapport de l'équipe d'évaluation et des conclusions éventuellement formulées par les pays membres.

### Vers une stratégie électronique de la CEE

12. Au cours des débats sur ce point, les délégations ont reconnu l'utilité des technologies de l'information et des communications (TIC) du point de vue de l'efficacité des activités de la CEE et de la capacité du secrétariat de servir les États membres, les autres partenaires et le grand public et à communiquer avec eux. Le secrétariat a été prié d'afficher tous les documents disponibles dans les trois langues de la Commission sur son site Web.

13. La Commission a invité ses organes subsidiaires principaux à poursuivre la mise au point et l'exploitation des applications informatiques appropriées à un coût raisonnable; elle a décidé de faire le point à la soixante et unième session annuelle.

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et questions relatives à l'établissement du programme de travail et aux procédures d'évaluation**

14. La Commission a été informée de l'état des propositions de la CEE concernant son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et des dispositions prises pour appliquer les recommandations du Groupe d'experts du programme de travail concernant les textes explicatifs du budget-programme.

15. La Commission a souligné la nécessité de veiller à ce que les résultats de l'étude détaillée de la CEE qui doit être faite prochainement soient pris en compte dans le programme de travail pour 2006-2007.

16. La Commission a été informée que le projet de budget pour 2006-2007 n'avait pas encore reçu l'approbation définitive de l'Assemblée générale; et elle a réaffirmé qu'il importait d'appliquer intégralement les recommandations relatives aux textes explicatifs du budget-programme. Elle a également adopté les recommandations du Groupe d'experts concernant le processus de planification du programme de travail (E/ECE/1423/Add.1).

17. Observations: Il sera fait appel au Comité pour appliquer les recommandations du Groupe d'experts concernant le processus de planification. Selon ces recommandations, le Comité doit examiner le projet de plan-programme biennal pour 2008-2009 figurant dans les documents de la série CRP.1 et proposer des modifications. Le plan-programme énonce les objectifs et la stratégie ainsi que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès connexes du sous-programme relatif aux politiques de l'environnement. Il définira le cadre stratégique des activités du sous-programme en 2008-2009.

**Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies**

18. En septembre 2005, l'Assemblée générale se réunira au niveau des chefs d'État pour faire le point des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le cadre des préparatifs de ce sommet, le Conseil économique et social consacrera le débat de haut niveau de sa session de fond de juin 2005 au thème suivant: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies». Comme les autres commissions régionales, la CEE participe au niveau régional à ces travaux.

19. Les États membres ont souligné que les objectifs de développement convenus au plan international sont importants dans la région de la CEE et les activités de la Commission qui, aux échelons sous-régional et régional, contribuent à la réalisation de ces objectifs ont été appuyées.

20. Ce point de l'ordre du jour portait également sur la promotion de l'égalité hommes-femmes. La Commission a estimé que la CEE doit continuer à placer le souci de l'égalité entre les sexes au cœur de ses activités et à servir de cadre à l'échange de bonnes pratiques.

21. Observation: Le Comité pourra noter que la deuxième série d'études de performance environnementale rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement lorsqu'il y a lieu.

### **Principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et écho qu'ils rencontrent dans le programme de travail de la Commission**

22. La Commission a pris note avec satisfaction de l'analyse menée par la Secrétaire exécutive des défis à relever pour la CEE aux échelons mondial et régional, qui met l'accent sur la nécessité de traiter certains aspects de questions comme la mondialisation, les processus de transition et les politiques de l'environnement dans le cadre du mandat de la Commission. Elle a réaffirmé, d'autre part, que ce sont les États membres qui fixent les priorités de la Commission et que cette dernière continue d'avoir comme objectif général de promouvoir la stabilité et la prospérité dans toute la région.

### **Activités de la CEE – Réalisations et contraintes**

23. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont présenté leurs principales réalisations et les programmes d'activités futurs, en soulignant qu'il leur était difficile de mener à bien leur tâche étant donné les contraintes budgétaires auxquelles le secrétariat doit faire face.

24. Pour ce qui est du manque de ressources, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de veiller avec les États membres à ce que la répartition des ressources soit le reflet des priorités définies par la Commission.

25. La Commission a remercié les présidents des organes subsidiaires principaux de la CEE pour leurs travaux et exposés. Elle a prié le secrétariat, les organes subsidiaires principaux et tous les États membres de continuer à améliorer la façon dont ils communiquent tant horizontalement que verticalement.

### **Activités de coopération technique en 2004**

26. La Commission a réaffirmé l'importance de ses activités de coopération technique, qui devraient répondre à la demande et être axées sur les résultats. Elle s'est félicitée des dispositions prises par le secrétariat pour appliquer la stratégie de coopération technique approuvée à sa réunion annuelle de 2004. Elle a souligné la nécessité d'accroître l'assistance aux pays à faible revenu d'une manière ciblée et systématique. La Commission a salué les initiatives du secrétariat, menées en collaboration étroite avec la CESAP, pour renforcer son appui à la coopération et au développement économiques en Asie centrale, en particulier les activités visant à renforcer le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC).

27. La Commission a également encouragé la mise au point de projets de coopération technique en commun avec d'autres organisations. Elle a souligné l'importance des travaux des conseillers régionaux à l'appui des activités de coopération technique dans les domaines de l'environnement, des transports, des statistiques, de l'énergie, du commerce, de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises (PME) et des politiques de développement.

28. La Commission a reconnu le potentiel de la CEE comme organisme d'assistance technique dans les domaines de compétence où elle dispose d'un avantage comparatif et a invité l'OCDE et les autres donateurs à mieux utiliser ce potentiel dans leurs activités d'aide au développement.

29. Observation: Le Comité sera informé des activités de coopération technique du Conseiller régional au titre du point 3 h) de l'ordre du jour.

-----